



**Région
Hauts-de-France**

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la délibération n° 2121.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 Juillet 2021,

Vu l'arrêté n° 2023.001597 du Président du Conseil régional Hauts-de-France du 9 Mars 2023 fixant la composition de la Commission consultative de suivi du Plan régional de prévention de gestion des déchets Hauts-de-France, dénommée Commission Consultative de suivi Prévention gestion des Déchets,

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France n° 2023.01086 du 25 Mai 2023, portant désignation des représentants du Conseil régional Hauts-de-France dans les organismes extérieurs,

ARRETE n° 24006755

ARTICLE 1er

Monsieur André GENELLE, Conseiller régional délégué à l'économie circulaire, est désigné comme représentant du Président de la Région Hauts-de-France, au sein de la Commission Consultative Prévention et Gestion des Déchets.

ARTICLE 2

L'arrêté n° 22003340 en date du 19 Mai 2022 est abrogé.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa notification à l'intéressé.

ARTICLE 4

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **02 SEP. 2024**


Xavier BERTRAND